



Création d'une organisation de soins et d'aide à domicile (OSAD)

- **2^{ème} étape : Documents à fournir sur demande du groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) du service du médecin cantonal (SMC), en vue de l'inspection de création :**

Cadre institutionnel :

- L'organigramme précisant les rapports hiérarchiques et fonctionnels
- Les cahiers des charges du professionnel de santé responsable, des autres PdS et des auxiliaires de soins
- Une projection du plan de formation continue prévu
- Le (ou les) support(s) de déclaration des évènements indésirables (EI)

Prévention des infections associées aux soins :

- La documentation sur la gestion des déchets (classification/stockage)
- La procédure interne en cas d'accident d'exposition au sang et aux liquides biologiques

Produits thérapeutiques :

- La procédure de gestion des dispositifs médicaux (DMx)
- La documentation permettant le suivi de la maintenance des dispositifs médicaux (DMx)
- La procédure de gestion des médicaments (= description du parcours du médicament, de la prescription à l'administration)

Droits des bénéficiaires :

- L'information écrite sur les droits et devoirs ; les mesures de protection ou d'assistance prévues par le droit de protection de l'adulte et les conditions de sa prise en charge
- L'information écrite sur les voies de recours en interne et en externe
- La description des mesures de prévention et de sensibilisation à la maltraitance/ négligence ainsi que la marche à suivre d'intervention en cas de suspicion de maltraitance
- La procédure décrivant les démarches à entreprendre lors de la mise en place de mesures limitant la liberté de mouvement